

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

OBJET : Réaménagement de la salle des fêtes
Approbation du projet et demandes de
subventions auprès du Département de l'Ain et
de l'Etat

N° 2025-30

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250521-delib2025-30-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 21 mai deux mil vingt-cinq

Date de convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BRICAUD Maryline,
CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne,
RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy,
BOILEAU Pierre,

Secrétaire de séance : M. ROSSI Jean-Yves

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été menée pour le réaménagement intérieur et la rénovation de la salle des fêtes.

Une architecte d'intérieur a été consultée pour l'étude de faisabilité, les propositions d'implantations, les plans techniques.

Le descriptif des travaux envisagés prévoit entre autres :

- la réfection de l'espace scène incluant la reprise des plafonds, le doublage des murs pour une meilleure isolation thermique,
- le déplacement du bar et de l'ensemble de ses éléments actuels pour un aménagement plus fonctionnel, la suppression de deux chauffe-eau électriques pour une meilleure maîtrise de l'énergie,
- la reprise des doublages périphériques des murs côté nord (isolation thermique) et pose d'une isolation phonique,
- la pose de film solaire sur les fenêtres de la partie haute dépourvues de volets afin de maîtriser l'effet de chaleur côté sud, sud-ouest,
- le remplacement des 4 panneaux en briques de verre, sur façade, par des châssis fixes avec une meilleure isolation thermique,
- la rénovation du parquet existant et le remplacement du carrelage pour les autres zones,
- l'installation d'un écran avec rétroprojecteur et liaison Wifi,
- les honoraires pour les missions d'un bureau de contrôle, d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), les frais de conception et de suivi de chantier.

Le chiffrage estimatif établi par l'entreprise MAISON SACHA GOUTORBE, Maître d'œuvre pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 179 595,00 € HT soit 215 514,00 € TTC.

Il convient également d'y ajouter le coût de la prestation de l'ADIA pour sa mission d'assistance à la passation des marchés de travaux d'un montant de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC.

Le montant prévisionnel total s'établit donc à 181 595,00 € HT soit 217 914,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible aux programmes d'aide financière proposés par :

- l'État au titre de la DETR pour 2025 au taux de 30 % de la dépense prévisionnelle soit un montant de 54 478,00 €.
- le Département de l'Ain dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026, Équipements de proximité pour 2026, au taux de 30 % de la dépense prévisionnelle jusqu'à 100 000,00 € HT puis au taux de 15 % de 100 001,00 € HT à 181 595,00 € HT soit un montant total de 42 239,00 €.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION	Montant HT	Taux	Montant de l'aide
Estimatif des travaux	179 595,00 €		
Mission d'assistance de l'ADIA	2 000,00 €		
Montant subventionnable	181 595,00 €		
Etat : DETR 2025		30 %	54 478,00 €
Département de l'Ain-Pactes de territoire 2024-2026 – Équipements de proximité		30 % x 100 000 €	30 000,00 €
		15 % x 81 595 €	12 239,00 €
Reste à charge HT de la commune sur fonds propres		46,74 %	84 878,00 €
TOTAL HT	181 595,00 €	100 %	181 595,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de réaménagement de la salle des fêtes,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** de la part de l'État une subvention à hauteur de 30 % des dépenses soit un montant de 54 478,00 € au titre de la DETR 2025,
- **SOLLICITE** de la part du Département de l'Ain une subvention, aux conditions ci-dessus présentées, d'un montant total de **de 42 239,00 €** dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026, équipements de proximité,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de l'Ain, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250521-delib2025-30-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en préfecture le **22 mai 2025**

Publication le **23 mai 2025**

Le maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

